



# Pourquoi et comment les techniciens de Paris ont gagné une prime mensuelle de 110 € ?

Texte adopté par la commission exécutive du syndicat,  
Le 10 juillet 2014

À l'occasion de la grève des 22 et 23 avril derniers, la direction a annoncé la mise en place d'une « aide au logement » pour les salariés p dont l'affectation de travail les rattache aux communes de Paris, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Vincennes et Saint-Mandé. Le montant de cette prime mensuelle est de 110 € bruts.

Beaucoup de questions des collègues de province et de la région parisienne nous ont été remontées, pour savoir ce qu'était cette prime et comment elle a été obtenue. Certains pensent que les salariés de Paris auraient « utilisé » la grève nationale pour obtenir une prime pour eux seuls. Ce n'est pas le cas.

Nous fournissons ici tous les éléments permettant aux salariés de se faire un avis sur cette question.

## La CGT fait respecter les accords collectifs

Depuis le mois de novembre 2013, la CGT Schindler Île-de-France a lancé une campagne concernant la question des primes de zone en Île-de-France. La décision a été prise par la commission exécutive du syndicat, réunie le 19 novembre 2013. Les délégués du personnel CGT ont d'abord agi en ce qui concerne le versement de la prime de trajet (incluse dans la prime de zone) pour les déplacements qu'effectuent les techniciens pour se rendre en formation à l'EFS, à Vélizy. La CGT s'était aperçue que la prime de trajet pour la zone 3 n'était versée à aucun salarié depuis 2007, sous prétexte que les salariés prenaient leur repas à la cantine du siège.

Or, Vélizy étant situé en zone 3, les salariés devaient tout de même percevoir la prime de trajet équivalent à cette zone. La direction avait le droit de ne pas payer la prime de panier, mais elle est dans l'obligation de payer la prime de zone.

### 31. Point sur la zone RTEF formation et SAFETY TOUR :

*Lors du déplacement des techniciens pour participer au Safety Tour, la direction a refusé que chaque technicien marque une prime de zone 06 sur sa feuille HR, puisque la direction prenait en charge le repas. Elle a donc fait payer la prime de trajet inclus dans la zone par le biais du code RTEF.*

*Or, lorsque les techniciens se rendent en formation à Vélizy, c'est le même système qui devrait être mis en place. La direction prend le repas en charge sur place, mais la prime de trajet doit être versée, puisque le temps de formation est du temps de travail effectif.*

*- Nous vous demandons de faire une étude pour l'ensemble des salariés de l'agence, de toutes les formations réalisées à VELIZY sur les cinq dernières années et de rétribuer les sommes manquantes.*

### Réponse

Les formations à Vélizy sont prévues par un code spécifique FOR1. Il n'est pas prévu de modifier ces dispositions

1 Extrait du compte-rendu de la réunion DP de l'agence de Vanves du 14 novembre 2013

Comme on le voit dans l'extrait du compte-rendu DP, la première position de la direction, c'est un refus. Mais la détermination des élus de la CGT l'a obligée à bouger et à commencer à payer les sommes qu'elle devait. Pour certains salariés, le montant du rattrapage s'élevait à plus de 400 €. C'est depuis cette date aussi que la direction a fait afficher à l'EFS, dans toutes les salles, le rappel du barème de prime applicable pour les journées passées en formation.

Et depuis le mois de novembre, les élus de la CGT en Île-de-France agissent donc pour que les arriérés de cette prime soient versés, malgré les résistances des directeurs d'agence et des chefs. C'est la raison pour laquelle nous avons également porté cette revendication lors de la grève des 22 et 23 avril, puisque la situation – en particulier en Francilienne – n'était toujours pas réglée au bout de 6 mois. Au cours du second jour de la grève, le PDG a pris l'engagement que cette question soit réglée définitivement d'ici le mois de juillet.

Enfin, il faut noter que la CGT fait respecter des accords qu'elle ne signe pas ! L'accord de 2007 sur les temps de déplacement a fait perdre des acquis pour certaines catégories de techniciens, c'est la raison pour laquelle nous étions contre. Une fois signé, la direction s'est dépêchée de ne pas l'appliquer, grugeant l'ensemble des techniciens de l'Île-de-France, ainsi que les personnels administratifs. Pas un seul des syndicats signataires n'a bougé ! Seule la CGT a agi pour faire en sorte que les droits élémentaires des salariés soient respectés ! Et il reste encore à obtenir satisfaction pour les salariés au statut administratif, dont les déplacements à Vélizy ne sont pas pris en charge.

## Une revendication partagée par les techniciens d'Île-de-France

Lors de l'enquête Salaires que nous avons réalisée au printemps 2013 pour préparer les négociations salariales, nous avons inscrit cette question, parmi d'autres propositions, sur le questionnaire soumis aux techniciens :

8 - Souhaites-tu la revalorisation de certaines primes	
prime panier/zone	134
habillage/nettoyage	77
ancienneté	99
intéressement	137
pour l'intégration des primes dans le salaire	54
autre	9
total	510

Tableau 1 : extrait des résultats de l'enquête salaires 2013.

Après l'intéressement, c'est la première prime pour laquelle les techniciens demandaient une revalorisation (et ça se joue à pas grand-chose). Sachant que 213 techniciens en Île-de-France ont répondu à ce questionnaire, cela donne un peu plus de 63 % de nos collègues qui se sont montrés favorables à une revalorisation de cette prime. C'est un résultat très significatif.

## Pour un système de prime de trajet plus égalitaire

En discutant avec l'ensemble des salariés à l'occasion des échanges concernant le temps de trajet pour se rendre en formation à Vélizy, la CGT Schindler Île-de-France a décidé de mettre en place une campagne pour obtenir la révision du système de prime. En effet, le barème existant défavorise les salariés travaillant sur Paris. Nous avons porté cette revendication d'abord dans le cadre des réunions des délégués du personnel.


C'est dans ce contexte que nous avons initié à partir du 09 mars 2014, une pétition qui a été diffusée sur l'ensemble de l'Île-de-France :

	<h2>Mettons fin à un système inégalitaire : Il faut transformer le système de primes de zone</h2> <p>Vélizy, le 6 mars 2014</p>
<p>Le système de prime de zone actuellement en vigueur en Île-de-France est particulièrement inégalitaire. Il a été bâti il y a plusieurs décennies, à la suite des mobilisations des salariés. Depuis cette époque, la situation a bien changé. Les techniciens et les administratifs, qui pouvaient encore habiter Paris, ont été contraints, à cause des bas salaires et du niveau des loyers, d'aller habiter de plus en plus loin. Un salarié qui travaille dans Paris aujourd'hui effectue un parcours bien plus long et fatiguant qu'il y a cinquante ans, mais le système de primes ne prend pas cette réalité en compte.</p> <p>L'application de ce système aujourd'hui est donc particulièrement inéquitable, tant pour les techniciens que pour les salariés sédentaires.</p> <p><b>Pour cette raison, avec la CGT, nous demandons donc la révision du système de prime de zone Île-de-France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bénéfice pour l'ensemble des techniciens de la prime de zone 4</b></li><li>• <b>Maintien de la prime de zone 5 pour les salariés qui en bénéficient aujourd'hui</b></li><li>• <b>Extension de la prime de panier à tous les salariés statut administratif en remplacement du système de tickets restaurant.</b></li></ul>	

2 Texte de la pétition diffusée en Île-de-France

Cette pétition a été signée par plusieurs centaines de techniciens, assistantes (AAS), gestionnaires compte clients (GCC), responsables maintenance (RM) et ingénieurs commerciaux (IC). Elle a été remise officiellement à la direction à l'occasion de la réunion d'information syndicale organisée à Vélizy le jeudi 3 avril 2014.

## La direction a multiplié les menaces

<p>La direction autorise 1 HEURE, de réunion demain jeudi suite à appel de la CGT, et comme le prévoit le texte, 1 HEURE de déplacement aller et retour, quel que soit le lieu de travail.</p> <p>Le tract indiquant 2 heures est donc abusif. En conclusion tout salarié qui ne sera pas à son poste à <a href="#">09h30</a> sera en absence injustifiée non payée. Chaque salarié est donc responsable de son horaire de prise en compte. (hormis délégués ou représentants).</p> <p>Merci à tous</p>	<p> iMessage <input type="button" value="Envoyer"/></p>
---	--

La direction a alors déployé les grands moyens pour empêcher la mobilisation. Elle a ainsi tenté d'interdire la réunion d'information syndicale organisée par la CGT le jeudi 3 avril, de 8h00 à 10h00. Le lundi matin, 3 jours avant la réunion d'information, le RRH a accusé le délégué syndical CGT de Paris de transgresser les accords et mis en garde notre syndicat. Il y a alors eu un échange de courrier entre la CGT et le RRH, et la veille de la réunion, des salariés ont reçu un message particulièrement menaçant (voir ci-contre).

La CGT a saisi l'inspection du travail à ce sujet, qui a écrit à la direction pour obtenir un certain nombre d'explications

Et suite à la remise des pétitions à la direction, remise qui a eu lieu à la fin de la réunion d'information syndicale, plusieurs salariés et cadres ont été

approchés par leur chef, qui leur a « reproché » d'avoir signé le document.

Malgré le premier courrier de l'inspection du travail, la direction a renvoyé un courrier à tous les participants à cette réunion d'information syndicale, courrier daté du 2 juin 2014. Comme nous l'avons publiquement annoncé, la direction annonce dans ce courrier qu'elle ne fera pas de retrait de salaire – ce qui aurait été de toute façon illégal. Pourtant, elle maintient ses menaces :

Nous attirons votre attention sur le fait que toute réunion d'information syndicale qui serait organisée à l'avenir dans un autre lieu que votre agence de rattachement, et en dépassement des heures de réunion et de déplacement ferait l'objet de retenues sur salaire si vous choisissiez d'y participer.

*3 Extrait du courrier de la direction envoyé aux salariés une semaine avant la grève du 12 juin*

Les délégués syndicaux, ainsi que le représentant syndical au CE et la secrétaire du CE ont donc écrit une nouvelle fois à l'inspection du travail pour dénoncer ces menaces, qui visent à empêcher l'activité de la CGT dans l'entreprise.

## **L'aide au logement créé de nouvelles inégalités**

Cette prime provient directement de l'imagination fertile de la direction Schindler, qui s'efforce en permanence de ne pas répondre aux revendications des salariés. Tout au long de la mobilisation, nous avons refusé cette prime, et nous n'avons signé aucun accord sur ce point. Nous continuons d'exiger la mise en place d'un système de prime unifié, plus clair et plus compréhensible par tous les salariés. En ajoutant une nouvelle prime, la direction créé une situation qui va être l'occasion de nouveaux problèmes.

### **L'inégalité du seuil de salaire :**

Avec cette nouvelle prime, les salariés qui gagnent, en salaire de base, entre 1,7 et 1,8 fois le SMIC, ne toucheront qu'une partie de cette prime, et ceux qui gagnent plus de 1,8 fois le SMIC en sont tout simplement exclus. Cette situation concerne en particulier plusieurs TAS, formateurs terrain et assistants techniques.

Pourtant, sur le périmètre de l'ex-DR Francilienne, les salariés qui touchent plus de 1,8 fois le SMIC continuent à percevoir leur prime de zone 3, 4 ou 5, sans plafond de revenus !

### **L'inégalité entre administratifs :**

Avec ce nouveau système, les assistantes de Levallois vont toucher cette prime au logement. C'est une première avancée. Mais en même temps, toutes les autres assistantes de la zone Île-de-France, comme tous les salariés au statut administratif, se retrouvent exclus de ce dispositif. Voilà une nouvelle inégalité qu'il va falloir combattre fermement !

## **Poursuivre et amplifier la mobilisation**

**Cette aide au logement ne correspond ni aux revendications que nous avons portées, ni à notre souci d'aboutir à un système plus égalitaire de rémunération. Il nous faut donc poursuivre la mobilisation, tous ensemble, pour garantir une amélioration des conditions pour toutes et tous.**

**Pour autant, ce résultat, même s'il n'est pas satisfaisant, représente une première amélioration de rémunération pour plus de 170 salariés sur Paris, qui verront leurs**

revenus sensiblement s'améliorer. Les élus CGT au CE s'assureront de la bonne application de cette prime, et vérifieront la liste des bénéficiaires. Ce premier résultat, nous l'avons obtenu grâce à la vaste mobilisation syndicale initiée par la CGT, et inscrite dans la durée.

Et c'est là le principal enseignement de cette mobilisation, en particulier sur Paris : il est possible de faire reculer la direction. Mais pour ça, il faut nous organiser, nous regrouper et agir ensemble. Cela demande du temps et de la détermination.

**Nous avons obtenu une première avancée !**

**Regroupons-nous et agissons pour gagner de vraies victoires :**

- **des augmentations de salaire pour tous**
- **l'amélioration de nos conditions de travail !**